

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2002-2003

20 MARS 2003

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE ROUMANIE

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA 1^{ère} SESSION,
BRUXELLES, MARS 2003(1)

(1) Voir Doc. n° 333 (2002-2003) n° 1.

Les délégations du Parlement de la Communauté française de Belgique et de la Chambre des députés de Roumanie, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, ont tenu à Bruxelles, les 19, 20 et 21 mars 2003, leur I^{ère} session sous la présidence de Mme Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française de Belgique, et de M. Valer Dorneanu, Président de la Chambre des députés de Roumanie.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle de la Communauté française de Belgique et de la Roumanie, et ont fait le bilan de l'état de la coopération intergouvernementale Wallonie-Bruxelles/Roumanie.

Elles ont ensuite procédé à un échange de vues et à un large débat sur les compétences et le processus législatif des deux Parlements, sur la coopération en vue de la défense de la culture et de la langue françaises, et sur la problématique de l'enseignement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

RESOLUTION N° 1

Sur la promotion de la langue française dans le cadre de la coopération entre la Roumanie et la Communauté française de Belgique

1. Soulignant que la connaissance et la maîtrise des langues est un facteur de compréhension entre les peuples et de respect des identités culturelles,

Considérant que le Parlement de la Communauté française wallonie Bruxelles et la Chambre des Députés de Roumanie entendent développer des relations bilatérales et multilatérales notamment en vue de consolider le rôle de la langue française comme instrument de communication,

Considérant que la langue française doit conserver une place significative dans les instances internationales et européennes plus particulièrement,

Considérant que seuls la pluralité linguistique et le multilinguisme permettront d'éviter toutes dérives hégémoniques et pensée unique,

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Parlement de la Communauté française de Belgique et la Chambre des Députés de Roumanie, dit le Comité mixte, en matière institutionnelle,

Propose à la Chambre des Députés de Roumanie de réfléchir au développement des moyens à mettre en oeuvre en vue de la création d'un Conseil consultatif de la langue française;

Propose aux Gouvernements de la Communauté française de Belgique et de Roumanie de défendre de manière volontaire un multilinguisme opérationnel où le français aurait une place prépondérante au sein des instances internationales et européennes en particulier;

Préconise le développement de la place du français parmi les Etats membres de l'UE et les Etats candidats à l'adhésion;

Encourage les Gouvernements respectifs à promouvoir le multilinguisme non seulement au sein des milieux éducatifs mais également socio-culturels.

2. Considérant que la science et les nouvelles technologies représentent un aspect fondamental du développement intellectuel et économique de la Communauté française Wallonie Bruxelles et de la République de Roumanie,

Observant que les scientifiques privilégient actuellement la diffusion des informations et leur publication dans une seule langue,

Le Comité mixte, en matière de sciences et technologies,

Recommande aux Gouvernements respectifs de sensibiliser leurs scientifiques à l'usage du français dans les recherches multidisciplinaires;

Encourage la création et la diffusion de publications scientifiques en langue française à l'étranger et plus particulièrement dans les milieux éducatifs;

Encourage la rédaction et la traduction en langue française d'ouvrages pédagogiques ou de vulgarisation destinés aux pays francophones en Europe et hors d'Europe;

Propose aux Gouvernements respectifs de développer l'accueil et la formation de nos étudiants et chercheurs au sein des institutions universitaires;

Propose aux Gouvernements respectifs de renforcer les moyens déjà existants en matière de recherche, d'enseignement et de formation continue.

3. Considérant que le domaine de l'audiovisuel est en cours de transformation, que les modes de communication vont se développer en raison des progrès technologiques rapides en matière de diffusion numérique,

Considérant l'intérêt que nous devons porter au développement d'un pôle audiovisuel qui doit prendre en compte l'émergence de l'éducation permanente dans un volet global,

Considérant qu'il convient de protéger et diffuser le patrimoine au sens large mais aussi le patrimoine culturel de nos communautés,

Le Comité mixte en matière culturelle,

Encourage les Gouvernements respectifs à développer des programmes audiovisuels éducatifs en français;

Recommande aux Gouvernements respectifs le développement d'une politique de partenariats culturels tenant compte des propositions figurant en annexe de ce document.

ANNEXE I

Première proposition

Le Comité mixte propose que des espaces culturels soient ouverts dans le cadre des programmes des deux télévisions publiques de Communauté française de Belgique et de Roumanie.

Deuxième proposition

Le Comité mixte suggère que des accords d'échanges soient institués entre la RTBF et la chaîne culturelle de la SRTV roumaine.

Troisième proposition

Le Comité mixte propose aux autorités de la RTBF et plus particulièrement à la direction de la radio de fournir des programmes musicaux en français à la radio publique roumaine à qui le Comité mixte suggère de son côté de réserver une plage horaire régulière à leur diffusion.

Il est également souhaité que dans le cadre de cette diffusion, soient associés des cours de langues françaises ayant pour sujet, par exemple, une chanson de référence qui aura été préalablement sélectionnée.

Quatrième proposition

Le Comité mixte encourage les échanges universitaires Communauté française de Belgique/Roumanie en intensifiant l'apport de lecteurs et les programmes Socrate et Erasmus.

Cinquième proposition

Le Comité mixte apporte son appui à la création d'un prix de langue française pour auteurs roumains et l'établissement d'un festival francophone en Roumanie.

Le livre recevant le prix devrait être publié et diffusé en Belgique et en Roumanie.

Sixième proposition

Le Comité mixte propose aux établissements d'enseignements primaire et secondaire de Communauté française de Belgique et de Roumanie d'établir une correspondance entre les élèves qui permettrait d'aboutir *ad fine* à des échanges scolaires et notamment dans la prolongation des actions « villages roumains ».

Septième proposition

Le Comité mixte insiste pour que les artistes soient associés davantage à cette coopération et que celle-ci puisse toucher tant les milieux urbains que ruraux.

Huitième proposition

Le Comité mixte propose l'ouverture d'une antenne culturelle à Botosani-Roumanie.

Le Comité mixte examinera toutes les solutions d'ouverture de cette antenne.

Le programme et les moyens nécessaires pour que cette antenne soit active vont être soumis à la connaissance du Comité mixte lors de sa prochaine réunion à Bucarest.

RESOLUTION N° 2

Relative à l'éducation dans le cadre des négociations de commerce international

Considérant que l'éducation publique dans un contexte de mondialisation constitue un enjeu majeur;

Considérant que l'éducation doit rester un bien public, de qualité et accessible au plus grand nombre;

Considérant que les modes de financement et d'administration de l'éducation déterminent leur qualité de service;

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Parlement de la Communauté française et la Chambre des Députés de Roumanie:

Affirme qu'il est du droit des Etats et des Gouvernements de défendre et de promouvoir l'éducation publique et de s'assurer qu'aucune règle de libéralisation du commerce ne vienne en réduire la capacité.

La délégation de la Chambre des Députés de Roumanie était composée de M. Valer Dorneanu, Président de la Chambre des Députés; M. Tudor Mohora, Secrétaire de la Chambre des Députés, membre du Bureau permanent; M. Miron Ignat, Questeur, membre du Bureau permanent; M. Mircea Ifrim, Président de la Commission pour la santé publique; M. Liviu Dragos, Vice-Président de la Commission pour la Santé publique; M. Mihai Malaimare, Président de la Commission pour la culture, l'art et l'audiovisuel; M. Marton Arpad, membre de la Commission pour la culture, l'art et l'audiovisuel; Mme Luminata Iordachescu, Directrice des Relations internationales bilatérales; Mme Ecaterina Ivancescu, Conseillère à la Chancellerie du Président de la Chambre.

La délégation du Parlement de la Communauté française de Belgique était composée de Mme Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française; M. Marcel Neven, Secrétaire du Parlement de la Communauté française; Mme Chantal Bertouille, Députée; Mme Annie Servais-Thysen, Députée; Mme Françoise Bertieaux, Députée; M. Maurice Bodson, Député; M. Michel Moock, Député; Mme Monique Vlamincq-Moreau, Députée; M. Michel Lebrun, Député; M. Christian Daubie, Secrétaire général; Mme Viviane Gérard, chef du service des Commissions et des Relations interparlementaires; M. Jean-Louis Boegaerts, premier Conseiller au service des Commissions et des Relations interparlementaires; M. Fernand Morsa, Attaché au service des Commissions et des Relations interparlementaires; M. Geoffrey Dieudonné, Secrétaire administratif du Comité mixte.